

CODE

DE BONNES CONDUITES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

Afin de compléter le code d'éthique du groupe Bouygues sur les problématiques spécifiques liées à l'activité d'opérateur de communications électroniques, le code de bonnes conduites de Bouygues Telecom appelle chaque collaborateur à respecter une éthique professionnelle énoncée sous forme de « principes d'actions » qui doivent, en toutes circonstances inspirer son comportement vis-à-vis tant des interlocuteurs internes que des interlocuteurs externes concernés par son activité. Le code de bonnes conduites de Bouygues Telecom est également applicable aux filiales de Bouygues Telecom.

RAPPEL

● Code éthique du groupe Bouygues

Bouygues Telecom et ses collaborateurs s'engagent à respecter les principes d'action énoncés dans le code d'éthique du Groupe Bouygues dans les articles suivants :

- Respect de la loi
- Respect des personnes
- Intérêts supérieurs du Groupe
- Relations intra-groupe
- Conflits d'intérêts
- Communication et information - Loyauté à l'égard des actionnaires
- Protection des actifs
- Transactions financières - Comptabilité
- Contrôle interne
- Qualité
- Développement durable
- Respect de l'environnement
- Contributions aux activités caritatives - Mécénat
- Activité politique
- Action commerciale - Relations avec les clients et fournisseurs
- Corruption

●● Principes généraux

Titulaire d'une licence d'opérateur de communications électroniques, Bouygues Telecom et ses collaborateurs appliquent les règles permettant d'assurer la continuité de ses services, le secret des correspondances, ainsi que la protection et la conservation des données de ses clients. Bouygues Telecom entend respecter les droits de ses collaborateurs, clients et partenaires industriels et commerciaux, qu'il s'agisse des droits de la personne humaine ou des droits de la propriété. Bouygues Telecom veille à ce que ses prestataires, fournisseurs et partenaires prennent des engagements identiques.

RESPECT DES COLLABORATEURS

Les relations entre les collaborateurs sont fondées sur des principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité.

Bouygues Telecom veille ainsi à favoriser l'égalité des chances à l'intérieur de l'entreprise en mettant tout en œuvre pour éviter toute discrimination.

Bouygues Telecom souhaite aider ses collaborateurs à concilier au mieux leur vie professionnelle et leur vie privée.

Bouygues Telecom est attentif au développement des compétences des collaborateurs ainsi qu'à leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne leur sécurité et la protection de leur santé. Bouygues Telecom cherche, en concertation avec ses collaborateurs, à promouvoir leur épanouissement personnel.

Bouygues Telecom assure un dialogue actif avec les instances représentatives du personnel, dans le respect de l'indépendance et de la libre expression.

CONFIDENTIALITÉ ET INFORMATION

Un collaborateur ne divulgue pas, à l'extérieur de Bouygues Telecom, les informations confidentielles qu'il détient. Chaque collaborateur s'engage à protéger les informations concernant l'entreprise, ses projets, ses produits et à gérer cette confidentialité conformément aux procédures internes de l'entreprise. Ce devoir de confidentialité subsiste nonobstant le départ du collaborateur.

● Protection des données

Bouygues Telecom et chacun de ses collaborateurs s'engagent à respecter les principes et règles applicables en matière de protection des données, notamment par l'utilisation des systèmes d'habilitation et de contrôle d'accès individualisés.

Bouygues Telecom et ses collaborateurs mettent en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la protection des données, leur conservation ainsi que les traitements et échanges de ces données, conformément à sa politique de sécurité, en particulier la Politique Générale de Sécurité des Données.

Ainsi, l'accessibilité des données doit être limitée dans leur nature, leur usage aux personnes expressément habilitées au regard de leurs missions. Les échanges externes de données des clients sont protégés par chiffrement et les données privées des clients sont uniquement consultables par leurs soins.

Bouygues Telecom et chacun de ses collaborateurs participent en outre à la sécurisation des données personnelles des clients en veillant au respect de la finalité de leur traitement.

Bouygues Telecom et ses collaborateurs veillent à ce que cet engagement soit respecté tant par l'entreprise que par des prestataires ou partenaires à qui pourraient être transmises des données personnelles de clients, notamment en réalisant périodiquement des audits.

INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Bouygues Telecom communique de manière claire et transparente sur les conditions de ses services.

Bouygues Telecom participe activement, au sein de la Fédération Française des Télécommunications et des Communications Electroniques, aux travaux visant à améliorer la lisibilité des offres et à simplifier la relation clients. De plus, elle s'engage activement auprès des associations de consommateurs dans l'élaboration puis le respect des avis du Conseil National de la Consommation.

Bouygues Telecom respecte les recommandations d'usage concernant les niveaux d'émission électromagnétique, notamment des téléphones mobiles, édictées par les pouvoirs publics. Elle s'engage à porter à la connaissance des clients ces informations sur toutes les publicités présentant les caractéristiques techniques des téléphones mobiles ou tout autre produit équivalent. En outre, elle recommande l'utilisation du kit main libre.

Bouygues Telecom s'engage à ne pas communiquer auprès des enfants d'un certain âge, conformément à la réglementation en vigueur.

RELATION FOURNISSEURS / DISTRIBUTEURS

Bouygues Telecom cherche à établir des relations exemplaires avec ses fournisseurs et ses distributeurs, en choisissant des partenaires respectant l'éthique des affaires, prenant en compte l'environnement et la dimension sociale, la qualité de leurs produits et services et par leur compétitivité en termes de coûts et de délais.

Bouygues Telecom a un processus d'achat clair, de nature à prévenir tout conflit d'intérêt et la décision de contracter avec un partenaire s'opère selon des critères prédéfinis. L'arrêt de la relation commerciale doit être fondé sur des critères objectifs qui sont communiqués au fournisseur.

Bouygues Telecom s'engage à respecter l'esprit et la lettre du contrat et à fournir les informations et les moyens prévus dans le cadre contractuel, tandis que les partenaires sont tenus de respecter leurs engagements.

Bouygues Telecom et ses collaborateurs s'interdisent tout comportement susceptible de dénaturer les relations avec les fournisseurs et distributeurs. A ce titre, Bouygues Telecom et ses collaborateurs s'interdisent d'accepter ou d'accorder tout avantage, pécuniaire ou non, susceptible de corrompre, d'influencer ou d'entraver ses relations avec les fournisseurs et distributeurs. Les cadeaux reçus ou offerts ne sont acceptables que s'ils sont exceptionnels, de faible valeur, liés à des occasions qui les justifient et conformes aux usages les plus raisonnables de la profession.

CONCURRENCE

Bouygues Telecom contribue à une concurrence saine et loyale de nature à favoriser la croissance et l'innovation.

En particulier, Bouygues Telecom s'interdit de participer à des ententes anticoncurrentielles, d'abuser de sa position dominante sur certains marchés, si Bouygues Telecom se trouvait un jour dans cette situation, et/ou d'avoir des pratiques déloyales visant notamment à se répartir le marché, fixer les prix, évincer un concurrent du marché ou à restreindre l'accès aux marchés à de nouveaux concurrents, notamment dans le cadre des appels d'offres, de réunions d'associations spécialisées, sociétés professionnelles ou des organismes de normalisation réunissant différents acteurs du marché et/ou de projets multi-opérateurs.

Les collaborateurs de Bouygues Telecom qui, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, représentent l'entreprise au sein d'organisations professionnelles où ils pourraient être en contact avec des collaborateurs d'entreprises concurrentes, doivent subordonner leur participation à la rédaction d'un ordre du jour clair, précis et complet, l'identification des participants et la réalisation d'un procès verbal écrit de ladite réunion.

Les collaborateurs doivent limiter leurs échanges à l'ordre du jour qui a été fixé et à l'objet strict de ces associations.

Les règles de concurrence sont complexes, évoluent rapidement et leur non-respect peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. En cas de doute ou d'interrogations, il faut contacter le Responsable de l'Éthique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bouygues Telecom respecte dans sa stratégie et dans ses processus, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, l'utilisation de la meilleure technologie, le dialogue et la participation des parties prenantes aux décisions qui la concernent.

Les collaborateurs encouragent les initiatives internes ou externes qui contribuent à améliorer la responsabilité sociale et environnementale permettant le développement durable de Bouygues Telecom.

● Respect de l'environnement

Bouygues Telecom s'engage à réduire l'impact environnemental de ses produits et de ses services et à promouvoir le développement de la collecte et du recyclage des mobiles et de leurs accessoires.

Bouygues Telecom entreprend de réduire l'impact environnemental de ses infrastructures, notamment en matière d'installation des antennes-relais, tout en s'assurant être en conformité avec les prescriptions réglementaires environnementales.

Bouygues Telecom veille à l'optimisation des consommations énergétiques de ses infrastructures réseau ainsi qu'à la réduction des nuisances éventuellement causées par celles-ci.

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTHIQUE

● Promotion du Code de bonnes conduites

Ce Code de bonnes conduites fait l'objet d'une communication appropriée et d'une diffusion auprès de chaque collaborateur de Bouygues Telecom. Le Code est également consultable sur le site intranet de Bouygues Telecom.

Bouygues Telecom s'engage à développer la formation des collaborateurs et des managers afin de diffuser les meilleures pratiques professionnelles.

Les principaux managers de Bouygues Telecom ont la responsabilité de sensibiliser leurs équipes sur l'application du Code et d'en promouvoir les principes et les engagements. Ils veillent au respect des principes du Code par leurs équipes.

●● Application du Code d'éthique

L'application de ce Code fait l'objet d'un suivi annuel élaboré par le Comité Ethique de Bouygues Telecom en concertation avec les directions concernées, le Responsable de l'Ethique et le Conseil d'Administration.

Des missions d'audit seront réalisées afin de s'assurer de la mise en œuvre appropriée des principes et règles énoncés par le présent Code.



MISSIONS ET SAISINE DU RESPONSABLE DE L'ETHIQUE

- **Mise en œuvre du code de bonnes conduites**

Si le présent code s'avère incomplet ou imprécis dans certaines situations ou si un collaborateur ressent une incertitude ou un doute sur la conduite à tenir en face de situations particulières ou si collaborateur constate un manquement aux principes dudit code, celui-ci peut consulter le Responsable de l'Ethique.

Par ailleurs, tout collaborateur peut saisir le Responsable de l'Ethique pour lui faire part de propositions d'évolutions du présent code.

Lorsque cela s'avère nécessaire, le Responsable de l'Ethique transmet cette problématique au Comité Ethique qui l'étudie au vu des propositions dudit Responsable.